

Info CCIP

Conseil canadien de l'information sur la performance

INFORMATIONS À FOURNIR DANS LE RAPPORT DE GESTION EN PÉRIODE DE VOLATILITÉ ET D'INCERTITUDE

Pour communiquer comment elles font face à la crise financière actuelle, alors que les résultats passés pourraient ne pas être indicatifs des résultats futurs, les entités devront vraisemblablement apporter quelques modifications importantes au rapport de gestion. Le présent numéro d'*Info CCIP* suggère des points qu'il pourrait être nécessaire de traiter dans le rapport de gestion afin de fournir aux investisseurs les communications transparentes et exhaustives qu'ils attendent.

Introduction

La débâcle du marché des prêts hypothécaires à risque élevé (*sub-primes*) aux États-Unis a plongé les marchés mondiaux des capitaux dans une crise. Certaines des institutions financières parmi les plus réputées au monde ont disparu et les valeurs boursières ont chuté de façon brutale. Ce contexte de volatilité et d'incertitude pose de nouveaux défis aux entreprises, notamment au chapitre des communications. En ces temps incertains, il est essentiel que l'information financière communiquée par les entités soit transparente. Plus particulièrement, le rapport de gestion doit expliquer, du point de vue de la direction, les effets de la volatilité des marchés sur la performance de l'entité, sa situation financière et ses perspectives d'avenir¹.

Le présent numéro d'*Info CCIP* énumère certains points à prendre en compte lors de l'établissement du rapport de gestion ou d'autres communications en cette période d'incertitude de l'économie et des marchés des capitaux, notamment les suivants :

- la stratégie adoptée pour faire face à l'instabilité des marchés du crédit et de la consommation;
- l'effet de la volatilité récente sur les résultats de l'entité, en distinguant, si possible, les périodes de croissance

des périodes de stagnation ou de déclin attribuables aux fluctuations sur les marchés;

- l'incidence de la crise actuelle sur la gestion de la trésorerie et sur le financement des activités;
- l'incidence de l'incertitude significative sur les estimations que présente l'entité et qui impliquent des données, des soldes et des opérations;
- l'évaluation des facteurs qui contribueront à un revirement de la situation ou à une reprise, ou bien, des facteurs qui pourraient nuire à la capacité de l'entité de continuer à financer ses activités dans le cours normal des affaires et de poursuivre son exploitation.

Dans le contexte d'instabilité actuel, il se peut que des changements importants s'opèrent très rapidement au sein d'une entité. La présente tourmente peut donner lieu à des changements importants qui nécessitent le dépôt d'une déclaration de changement important, même si la question en cause est traitée ultérieurement dans le rapport de gestion. Une déclaration antérieure de changement important ne dégage pas l'entité de son obligation de faire état du changement dans son rapport de gestion, qui doit présenter le changement en cause dans le contexte plus général de la situation financière de l'entité à la date de publication du rapport.

suite...

¹ Les exigences générales visant les informations à fournir dans le rapport de gestion sont énoncées dans le Règlement 51-102 des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM). Le document de l'ICCA intitulé *Le rapport de gestion — Lignes directrices concernant la rédaction et les informations à fournir* aide les entités à satisfaire à ces exigences en structurant et intégrant les informations fournies dans leur rapport de gestion dans un contexte d'information organisationnelle et un cadre d'information larges. Lorsqu'ils évaluent le caractère adéquat du rapport de gestion, les chefs de la direction et les chefs des finances doivent en outre avoir à l'esprit qu'ils doivent attester que l'information financière contenue dans les documents intermédiaires et annuels «donne une image fidèle». Le critère de l'«image fidèle» s'applique à l'information financière dans son ensemble, n'est pas limité par les PCGR et couvre la situation financière, les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie de l'entité. Bien que l'expression «situation financière» ne soit pas définie par les ACVM, celles-ci expliquent qu'elle est une indication de la solidité globale de l'entité, et comprend sa situation financière (selon le bilan) et d'autres facteurs susceptibles d'influer sur sa situation de trésorerie, ses sources de financement et sa solvabilité.

Les paragraphes qui suivent traitent de plusieurs sections du rapport de gestion où l'on s'attendrait à trouver des informations sur l'incidence de l'évolution récente des marchés.

Stratégie et gestion des risques

Pour qu'un investisseur puisse comprendre la situation financière et les perspectives d'avenir d'une entité, le rapport de gestion doit analyser la stratégie de l'entité. L'analyse doit faire état notamment des mesures prises par l'entité pour faire face à la conjoncture économique générale et à la situation propre du secteur d'activité. Cette partie du rapport de gestion devra vraisemblablement faire l'objet de modifications importantes compte tenu de l'instabilité actuelle de l'économie et des marchés des capitaux. Ainsi, en cette période difficile, il se peut qu'un détaillant de vêtements exclusifs soit amené à donner son point de vue sur les perspectives concernant le revenu disponible de ses clients types et le changement de leurs habitudes de consommation. De même, le fabri-

cant de pièces d'automobiles devra peut-être aborder la question de ses relations d'approvisionnement avec les grands constructeurs d'automobiles et donner son point de vue sur l'incidence de la baisse des ventes dans son secteur.

Comment l'entité réagit-elle à la conjoncture économique générale et à la situation propre à son secteur d'activité?

L'étendue de l'analyse des questions externes sera fonction de l'importance de celles-ci pour la compréhension des perspectives financières de l'entité. Les entités devront cependant transposer les changements macroéconomiques et sectoriels au niveau de l'entreprise. Il se pourrait que l'incidence de la crise actuelle sur les stratégies de l'entité en matière de gestion des risques, d'exploitation et de financement constitue l'élément le plus important à traiter. La sensibilité du coût du capital à la volatilité des taux d'intérêt et de change, notamment, pourrait devoir être abordée dans le rapport de gestion. L'entité dont des dettes viennent à échéance dans un avenir rapproché doit traiter des modes de financement envisagés. Pour ce qui est des opérations en cours, par exemple les regroupements d'entreprises ou la construction d'immobilisations importantes, les investisseurs voudront savoir où en est l'entité et être informés des changements dans les plans, le cas échéant, y compris les changements liés à des difficultés de financement. Les entités qui ont des régimes de retraite à prestations déterminées devraient indiquer l'incidence du contexte actuel sur

les placements de ces régimes, sur la valeur actualisée des passifs, et sur la capitalisation des régimes. Par ailleurs, il se peut que des entités soient limitées dans les modalités de financement qu'elles peuvent offrir à leurs clients, et cela risque d'avoir une incidence sur les perspectives de ventes. Les investisseurs voudront aussi connaître la réaction de l'entité à une demande réduite de la part de ses clients, y compris les initiatives visant à limiter les coûts. Enfin, les investisseurs voudront savoir en quoi les politiques de dividendes pourraient être affectées par la crise.

Le volet gestion des risques des stratégies de financement pourrait aussi être touché par les conditions actuelles du marché. Par exemple, de nombreuses entités sont affectées par les variations des taux de change. Les entités devront traiter de l'incidence des opérations de change, y compris l'impact des stratégies de couverture et des changements y afférents sur la trésorerie et les charges à payer. Elles devront aussi analyser l'incidence, sur le bénéfice et les flux de trésorerie, de l'abandon de stratégies de couverture, le cas échéant, en raison des conditions du marché ou de l'annulation d'opérations.

Analyse des résultats

Le rapport de gestion devrait fournir des informations sur la qualité et l'éventuelle variabilité des bénéfices et des flux de trésorerie de l'entité, afin d'aider les investisseurs à déterminer si la performance passée est indicative de la performance future. La prémisse de base selon laquelle l'examen de la performance passée devrait aider les investisseurs à entrevoir l'avenir pourrait devoir être réévaluée dans le contexte actuel, où il existe un risque accru que la performance passée ne soit pas indicative de la performance future. Il se pourrait bien en fait qu'une analyse des résultats de l'année dans son ensemble soit trompeuse à cet égard et que les entités doivent envisager d'inclure une mise en garde. Elles jugeront peut-être utile de fonder leur analyse sur une base trimestrielle plutôt qu'annuelle, et de distinguer les périodes de croissance de celles où les marchés sur lesquels se vendent leurs produits ont été stagnants ou en déclin. En outre, lorsque le contexte commercial est volatil, il peut être approprié de ne pas considérer le rapport de gestion intermédiaire comme une mise à jour du rapport de gestion annuel, mais plutôt comme un document indépendant.

Le bouleversement de la conjoncture économique accroîtra l'orientation prospective du rapport de gestion. Il est possible cependant que les entités soient réticentes à fournir des informations prospectives en raison de l'in-

L'analyse des résultats devrait-elle se faire selon une perspective trimestrielle (trimestre par trimestre) plutôt qu'annuelle?

quantitative qui n'est pas prospective, par exemple les tendances passées, peut servir à illustrer la sensibilité d'indicateurs de performance clés aux changements survenus dans des facteurs cruciaux, et les risques rattachés à ces facteurs. Ainsi, un fabricant pourra juger utile de préciser quelle est l'incidence, sur le BAIIA, des divers changements dans les volumes de ventes, ou une société minière pourra indiquer comment les variations des prix des marchandises affectent ses produits. Les investisseurs pourront ensuite faire leurs propres extrapolations à partir de ces données.

Situation de trésorerie

Les ACVM ont déjà indiqué que l'analyse de la situation de trésorerie présentée dans le rapport de gestion comportait des lacunes, donnant comme exemple l'utilisation d'énoncés généraux du type «liquidités suffisantes pour financer l'accroissement futur prévisible de la capacité de production». Or, en période de resserrement du crédit, une communication claire concernant la capacité de l'entité de continuer à honorer ses obligations prend une importance particulière pour les investisseurs. À cet égard, l'analyse devrait être exempte de formules passe-partout et d'énoncés généraux, et porter sur les circonstances particulières de l'entité au moment de l'élaboration du rapport de gestion. Pour évaluer le caractère approprié de l'analyse de la situation de trésorerie, l'entité doit prendre en compte son potentiel de génération de trésorerie, ses besoins de trésorerie, et l'incidence de ses besoins en fonds de roulement sur ses besoins de trésorerie. Cette analyse peut notamment porter sur les éléments suivants :

Potentiel de génération de trésorerie

- le caractère adéquat des facilités de crédit disponibles pour financer l'exploitation, et le coût du crédit (en particulier dans le cas où les flux de trésorerie liés à l'exploitation sont négatifs ou en baisse), y compris les facilités de crédit non utilisées à la date de clôture et le calendrier de leur renégociation;
- les restrictions concernant la capacité d'une filiale de transférer des liquidités à la société mère, y compris l'incidence sur les liquidités disponibles;

certitude plus grande des perspectives d'avenir. Quelle que soit leur réticence, les entités doivent faire preuve de transparence dans l'analyse qualitative de leurs perspectives pour l'année. Par ailleurs, l'information

- la nature des placements à court terme ainsi que la solvabilité de l'autre partie au contrat et la capacité de celle-ci de régler le placement à l'échéance.

Besoins de trésorerie

- le montant de trésorerie nécessaire au financement des activités et la variation de ce montant en fonction du niveau d'activité;
- les sorties de fonds fixes et variables;
- les conditions des contrats d'emprunt ou de location qui pourraient donner lieu à des paiements additionnels ou anticipés;
- les circonstances dans lesquelles les arrangements hors bilan pourraient donner lieu à des besoins de financement pour l'entité, y compris les montants en jeu et la façon dont l'entité prévoit financer ou réduire ces besoins (ce serait le cas, par exemple, du financement courant des ventes au moyen d'une entité à détenteurs de droits variables);
- les ententes de financement des dépenses en immobilisations déjà engagées, le calendrier des paiements, s'il est connu, et les circonstances qui pourraient entraîner l'annulation de ces ententes, ainsi que la sensibilité de l'entité aux fluctuations du taux d'intérêt, du coût du capital et de la liquidité des marchés des capitaux.

Besoins en fonds de roulement

- les raisons qui sous-tendent les variations des éléments du fonds de roulement par rapport au trimestre précédent et pour l'ensemble de l'exercice (par exemple, des changements dans les conditions des contrats avec les fournisseurs ou les clients, un changement de politique concernant le niveau des stocks à maintenir, ou des changements survenus au cours de la période concernant le recouvrement des créances);
- une analyse de l'incidence de la modification du niveau d'activité sur les éléments du fonds de roulement, et les solutions de financement pour toute augmentation prévue du fonds de roulement.

L'analyse de la situation de trésorerie doit aussi faire état de tout manquement, ou risque important de manquement, à une clause restrictive ou à une autre entente, des conséquences d'un tel manquement et des mesures prises en vue d'y remédier.

Principales estimations comptables

Les principales estimations comptables sont les estimations qui reposent sur la formulation par l'entité d'hypothèses à propos de questions hautement incertaines au moment de l'estimation. Elles se distinguent des autres estimations par le fait qu'elles peuvent varier considérablement, soit en raison du degré d'incertitude en cause,

suite...

soit en raison d'une situation volatile susceptible de donner lieu à des différences d'une période à l'autre. Lorsque de telles estimations sont utilisées, le rapport de gestion doit notamment fournir des informations sur la nature des modifications apportées aux estimations, le cas échéant, les incertitudes qui se rattachent à celles-ci et la probabilité d'autres changements².

Les entités devront peut-être se demander si certaines de leurs estimations, qui normalement ne répondent pas à la définition de «principale estimation comptable», pourraient être considérées comme telles dans le contexte actuel. Mentionnons à titre d'exemples les estimations de la juste valeur des instruments financiers, les estimations utilisées pour évaluer la recouvrabilité des actifs à long terme ou la charge de dépréciation (ou l'absence de dépréciation), ainsi que pour évaluer la recouvrabilité des comptes clients et l'incidence de l'obsolescence et des variations défavorables des prix sur les stocks comptabilisés au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette.

Continuité d'exploitation

Lors de l'établissement des états financiers, la direction doit évaluer la capacité de l'entité de poursuivre son exploitation. Pour ce faire, elle prend en compte toutes les informations dont elle dispose concernant l'avenir, qui s'étale au minimum sur douze mois à compter de la date de clôture. Lorsque la direction se rend compte de l'existence d'incertitudes significatives liées à des événements ou à des conditions susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité de poursuivre son exploitation, ces incertitudes doivent être indiquées dans les états financiers. En pareilles circonstances, le rapport de gestion doit attirer explicitement l'attention du lecteur sur les informations communiquées dans les états financiers et traiter des facteurs qui sous-tendent la conclusion de la direction.

Ainsi, si une entité a des flux de trésorerie d'exploitation négatifs, des besoins de trésorerie considérables pour des projets en cours ou des besoins importants en matière de refinancement que les soldes de trésorerie actuels ne suffisent pas à combler, ou est fortement endettée, les investisseurs auront de sérieux doutes quant à sa capacité de poursuivre son exploitation. Le rapport de gestion

doit donc traiter de ces questions (de même que d'autres questions) de façon explicite et fournir un éclairage sur les raisons qui amènent la direction à conclure que l'entité demeurera en exploitation. Dans le cas où il existe des incertitudes, le rapport de gestion doit indiquer la nature de celles-ci et traiter des plans et événements susceptibles de les résoudre (par exemple une amélioration de la liquidité des marchés bancaires). Même lorsque la direction parvient à la conclusion qu'il n'existe pas d'incertitude significative, il serait prudent de s'assurer que le rapport de gestion traite de tous les facteurs que la direction a examinés, par exemple la rentabilité attendue, les calendriers de remboursement des dettes et les sources de remplacement du financement pour les dettes qui arrivent à échéance.

doit donc traiter de ces questions (de même que d'autres questions) de façon explicite et fournir un éclairage sur les raisons qui amènent la direction à conclure que l'entité demeurera en exploitation. Dans le cas où il existe des incertitudes, le rapport de gestion doit indiquer la nature de celles-ci et traiter des plans et événements susceptibles de les résoudre (par exemple une amélioration de la liquidité des marchés bancaires). Même lorsque la direction parvient à la conclusion qu'il n'existe pas d'incertitude significative, il serait prudent de s'assurer que le rapport de gestion traite de tous les facteurs que la direction a examinés, par exemple la rentabilité attendue, les calendriers de remboursement des dettes et les sources de remplacement du financement pour les dettes qui arrivent à échéance.

Conclusion

Étant donné l'instabilité actuelle qui secoue l'économie et les marchés des capitaux, les investisseurs attendront une information financière transparente afin de réduire l'incertitude au minimum. Aussi, les entités qui présentent clairement leur situation verront leur prime de risque diminuer, tandis que celles qui communiquent des informations de piètre qualité verront leurs évaluations mises en doute. Les entités doivent donc porter une attention accrue à leur rapport de gestion pour s'assurer qu'il présente, de façon transparente et nuancée, le point de vue de la direction sur les perspectives d'avenir de l'entité. Pour y arriver, elles jugeront peut-être utile de revoir la structure générale de leur rapport de gestion pour s'assurer qu'il fait ressortir les questions les plus importantes et qu'il établit des liens entre l'évolution de la stratégie de l'entité et l'évolution des résultats et des besoins de financement.

Le rapport de gestion traite-t-il des questions susceptibles de soulever des doutes chez les investisseurs quant à la capacité de l'entité de poursuivre son exploitation?

Info CCIP est également disponible à www.icca.ca/ccip.

Si vous avez des commentaires ou des suggestions, veuillez les adresser à :

Chris Hicks, CA
Directeur de projets
Développement des connaissances
L'Institut Canadien
des Comptables Agréés
277, rue Wellington Ouest
Toronto (Ontario)
M5V 3H2

Courriel : chris.hicks@cica.ca
Téléphone : 416-204-3233

Info CCIP est un bulletin ne faisant pas autorité qui a été préparé par les permanents du Conseil canadien de l'information sur la performance de l'ICCA. Le Conseil n'a ni adopté, ni sanctionné, ni approuvé ou désapprouvé, ni influencé de quelque autre façon le contenu du présent bulletin. Nous tenons à remercier Peter Chant, FCA, et John Hughes, CA, de Deloitte, de leur contribution à l'élaboration de ce numéro d'Info CCIP.